



## L'information juridique du SDI

Décryptage des sujets qui ont marqué votre actualité ce mois-ci



L'expertise de nos juristes pour votre entreprise !

Réformes, nouvelles obligations, évolutions du droit, démarches administratives : il n'est pas toujours simple pour un chef d'entreprise de suivre une actualité juridique en constante évolution.

C'est pourquoi le SDI met à votre disposition, chaque mois, **une veille juridique spécialement pensée pour les TPE et les indépendants.**

Articles pratiques, réponses aux problématiques les plus fréquentes, décryptages accessibles et vidéo explicative : cette newsletter vous aide à comprendre rapidement ce qui change et surtout ce que cela implique concrètement pour votre entreprise.

Notre priorité : **vous faire gagner du temps, vous aider à anticiper et défendre vos intérêts au quotidien.**

## L'actualité juridique du mois

### Congés Payés

Les règles essentielles à maîtriser



[Lire l'article complet](#)

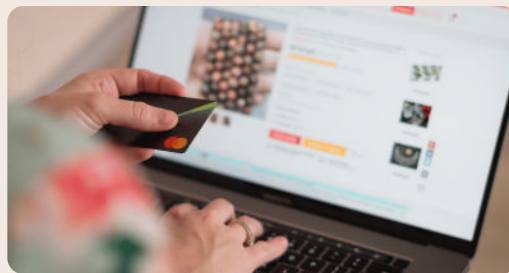
**Nos juristes vous informent :**



### Baux commerciaux

Deux nouveautés  
sur les loyers commerciaux

[Lire l'article complet](#)



### Vente en ligne

Connaissez-vous  
le bouton de rétractation ?

[Lire l'article complet](#)



### Parents d'enfants gravement malades

Ce qu'il faut retenir de la loi  
du 12 juin 2026

[Lire l'article complet](#)



### Insatisfaction des clients concernant des travaux

Suffit-elle à imposer une reprise  
gratuite des travaux ?

[Lire l'article complet](#)

## Découvrez notre vidéo juridique du mois :

Notre juriste Dhimpal rappelle les obligations liées à la facturation électronique afin de vous préparer au mieux avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

A portrait of a woman with long dark hair, smiling, wearing a brown blazer over a black top.

# La Facturation Électronique

Tout comprendre sur la réforme





Pour rappel, une FAQ (foire aux questions) est disponible sur votre espace adhérent ou en cliquant sur le bouton ci-dessous.

**Consulter la FAQ sur la Facturation électronique**

**Syndicat des Indépendants et des TPE**

[www.sdi-pme.fr](http://www.sdi-pme.fr)

*Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir des emails de notre part,  
vous pouvez vous désinscrire en suivant ce lien : [se désinscrire](#)*